

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2923)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 304

présenté par

M. Robiliard, M. Clément, Mme Gourjade, M. Philippe Baumel, Mme Untermaier, M. Sirugue, M. Premat, Mme Récalde, M. Bardy, Mme Chabanne, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Bouziane-Laroussi, Mme Capdevielle, Mme Fabre, M. Travert, M. Marsac, M. Gille, Mme Quéré, M. Allossery, M. Terrasse, M. Mennucci, M. Juanico, M. Bui et Mme Rabin

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article, par sa généralité, son affranchissement de toute procédure contradictoire, sa non définition de garanties et recours, est incompatible avec la protection de la vie privée et la législation sur l'informatique et les libertés.